



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/2005/37
29 juin 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS SPÉCIFIQUES SE RAPPORTANT AUX DROITS DE L'HOMME

Droits de l'homme et solidarité internationale

Note du secrétariat

1. Dans sa résolution 2002/73, la Commission des droits de l'homme a prié la Sous-Commission d'entreprendre une étude sur l'application de cette résolution et de la lui présenter. Dans sa décision 2003/115, la Sous-Commission a demandé à M. Rui Baltazar Dos Santos Alves d'établir un document de travail sur les droits de l'homme et la solidarité internationale.
2. À sa cinquante-sixième session, la Sous-Commission, dans sa décision 2004/111, a exprimé sa satisfaction à M. Dos Santos Alves (E/CN.4/Sub.2/2004/43) pour son document de travail et lui a demandé d'établir un document de travail élargi tenant compte des observations et suggestions faites à sa cinquante-sixième session, et de le lui présenter à sa cinquante-septième session.
3. En mars 2005, M. Dos Santos Alves a informé le secrétariat qu'il ne serait pas à même de présenter ce document de travail élargi.
